

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2806

17 novembre 2011

SOMMAIRE

Actor HoldCo S.à r.l.	134642	Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à.r.l.	134684
Alcentra SV S.à r.l.	134687	Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l. ..	134684
Alphatrade S.A.	134644	Ingersoll-Rand Lux Roza	134686
Atos IT Solutions and Services	134650	Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l.	134685
AXA Infrastructure Holding S.à r.l.	134646	Inovalis Luxembourg S.à.r.l.	134657
Blond Investment	134683	Institut de Beauté Française Clement S. à r.l.	134686
B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A.	134645	International Diamonds & Gems S.à r.l.	134687
Comet Confiserie S.A.	134663	ISAR BS Lux S.à r.l.	134686
COMPAREX Software Luxembourg s.à r.l.	134676	ISAR FR Lux S.à r.l.	134687
Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l.	134649	Jardine Rothschild Asia Capital (Luxem- bourg) S.à r.l.	134688
Fondation Alzheimer	134652	Jardins Confiance s.à r.l.	134688
Harper Holding, S.à r.l.	134677	KeyDrive S.A.	134678
Harper Holding, S.à r.l.	134678	Korolux S.à.r.l.	134662
HBPM Real Estate S.A.	134648	Kronotor - SPF	134685
HBPM Real Estate S.A.	134680	L2 B	134678
HBPM Real Estate S.A.	134652	Mast S.à.r.l.	134682
Hermina Holding S.A. S.P.F.	134681	Mechten Aktiengesellschaft	134688
HF Immobilier S.A.	134681	MGTeam S.A.	134683
HLC S.à r.l.	134682	NameDrive EU s.à r.l.	134675
Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l.	134682	Patron Weghell Holding S.à r.l.	134684
Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	134677	PC-Ware Information Technologies S.à.r.l.	134676
H.V.L. S.A.	134677	Pentair International Sàrl	134652
Ikopart 1	134682	Playtrade	134681
Immobilière Schengen	134685	Riquewihr Immobilière S.C.I.	134661
Immo Gage S.C.I.	134650	Saipem Maritime Asset Management Lu- xembourg S.à.r.l.	134673
INDUCTRON Inductive Electronic Com- ponents S.à r.l.	134685	Siemens IT Solutions and Services	134650
Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl	134686	WX Rondo One Holding S.à r.l.	134688
Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l.	134683	Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Limited	134664
Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l.	134684		

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

—
EXTRAIT

Il convient de lire que, suite à plusieurs transferts de parts entre parties en date du 29 septembre 2011, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.») a transféré 210 parts sociales ordinaires à Triton Fund III F&F No. 4 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»);

- Triton Fund III No. 2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No.2 L.P.») a transféré 17 parts sociales ordinaires à Triton Fund III F&F No.4 L.P.

- Triton Fund III G L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.») a transféré 3 parts sociales ordinaires à Triton Fund III F&F No.4 L.P.

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.») a transféré 1 part sociale ordinaire à Triton Fund III F&F No.4 L.P.

- Triton Fund III F&F No. 3 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.») a transféré 1 part sociale ordinaire à Triton Fund III F&F No.4 L.P.

- Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.») a transféré 53 parts sociales ordinaires à Triton Fund III F&F No.4 L.P.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund III L.P.	983 parts sociales de catégorie A 983 parts sociales de catégorie B 983 parts sociales de catégorie C 983 parts sociales de catégorie D 983 parts sociales de catégorie E 983 parts sociales de catégorie F 983 parts sociales de catégorie G 983 parts sociales de catégorie H 983 parts sociales de catégorie I 1.109.148 parts sociales ordinaires
Triton Fund III Executives L.P.	1 part sociale de catégorie A 1 part sociale de catégorie B 1 part sociale de catégorie C 1 part sociale de catégorie D 1 part sociale de catégorie E 1 part sociale de catégorie F 1 part sociale de catégorie G 1 part sociale de catégorie H 1 part sociale de catégorie I 963 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	2 parts sociales de catégorie A 2 parts sociales de catégorie B 2 parts sociales de catégorie C 2 parts sociales de catégorie D 2 parts sociales de catégorie E 2 parts sociales de catégorie F 2 parts sociales de catégorie G 2 parts sociales de catégorie H

Triton Fund III F&F No.3 L.P.	2 parts sociales de catégorie I 2.318 parts sociales ordinaires 6 parts sociales de catégorie A 6 parts sociales de catégorie B 6 parts sociales de catégorie C 6 parts sociales de catégorie D 6 parts sociales de catégorie E 6 parts sociales de catégorie F 6 parts sociales de catégorie G 6 parts sociales de catégorie H 6 parts sociales de catégorie I 6.512 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	8 parts sociales de catégorie A 8 parts sociales de catégorie B 8 parts sociales de catégorie C 8 parts sociales de catégorie D 8 parts sociales de catégorie E 8 parts sociales de catégorie F 8 parts sociales de catégorie G 8 parts sociales de catégorie H 8 parts sociales de catégorie I 9.208 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F G L.P.	3 parts sociales de catégorie A 3 parts sociales de catégorie B 3 parts sociales de catégorie C 3 parts sociales de catégorie D 3 parts sociales de catégorie E 3 parts sociales de catégorie F 3 parts sociales de catégorie G 3 parts sociales de catégorie H 3 parts sociales de catégorie I 3.542 parts sociales ordinaires
Triton Fund III No.2 L.P.	81 parts sociales de catégorie A 81 parts sociales de catégorie B 81 parts sociales de catégorie C 81 parts sociales de catégorie D 81 parts sociales de catégorie E 81 parts sociales de catégorie F 81 parts sociales de catégorie G 81 parts sociales de catégorie H 81 parts sociales de catégorie I 91.166 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F L.P.	1 part sociale de catégorie A 1 part sociale de catégorie B 1 part sociale de catégorie C 1 part sociale de catégorie D 1 part sociale de catégorie E 1 part sociale de catégorie F 1 part sociale de catégorie G 1 part sociale de catégorie H 1 part sociale de catégorie I 573 parts sociales ordinaires
Triton Fund III G L.P.	15 parts sociales de catégorie A 15 parts sociales de catégorie B 15 parts sociales de catégorie C 15 parts sociales de catégorie D 15 parts sociales de catégorie E 15 parts sociales de catégorie F 15 parts sociales de catégorie G 15 parts sociales de catégorie H 15 parts sociales de catégorie I

16.670 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2011136840/124.

(110158458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 60.257.

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Alphatrade-Group S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60258,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Alain NANI, administrateur de société, né à Mont-Saint-Martin (France), le 27 mai 1952, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 18, rue Alfred Mezières.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "ALPHATRADE S.A.", établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60257 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 6 novembre 1997,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1778 du 22 août 2007;

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique actionnaire actuelle ("Actionnaire Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante mille euros (650.000,-EUR) à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par incorporation de réserves à hauteur de trois cent cinquante mille euros (350.000,-EUR) sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable de chacune des cent (100) actions représentatives du capital social.

La preuve de l'existence de ces réserves, couvrant le montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels révisés au 31 décembre 2010 et d'un certificat établi par le conseil d'administration de la Société, en date du 1^{er} septembre 2011, mentionnant que ledit montant, provenant des réserves, à incorporer dans le capital social de la Société n'a jusqu'à ce jour pas encore été entamé ni distribué et peut être librement converti en capital.

Les comptes annuels ainsi que le certificat, après avoir été paraphés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000, EUR), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. NANI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. LAC/2011/42768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136879/58.

(110158391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.734.

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «B.M.T. Building Materials Tools General Trading S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 avril 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 727 du 14 juillet 2004.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100734.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François CONTESSI, manager, avec adresse professionnelle à L-1429 Luxembourg, 39, rue Tony Dutreux.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les soixante-deux (62) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1) transfert du siège social de la société de son siège actuel à L-2529 Howald 30, rue des Scillas, et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;

2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Luxembourg-Ville vers L-2529 Howald 30, rue des Scillas, et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est fixé à Howald"

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.00 heures.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François CONTESSI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 septembre 2011. Relation: DIE/2011/9281. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136898/49.

(110158453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.309,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of September.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.953 (the "Shareholder"),

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 September 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of sixty-seven thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 67,775.-), with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 8 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2144 dated 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.787 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have lastly been amended by a deed of the undersigned notary, on 11 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-four thousand five hundred thirty-four euro (EUR 54,534.-) so as to raise it from its present amount of sixty-seven thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 67,775.-) to one hundred twenty-two thousand three hundred nine euro (EUR 122,309.-).

2 To issue fifty-four thousand five hundred thirty-four (54,534) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five million three hundred ninety-eight thousand eight hundred forty-eight euro (EUR 5,398,848.-), by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-four thousand five hundred thirty-four euro (EUR 54,534.-) so as to raise it from its present amount of sixty-seven thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 67,775.-) to one hundred twenty-two thousand three hundred nine euro (EUR 122,309.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue fifty-four thousand five hundred thirty-four (54,534) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for fifty-four thousand five hundred thirty-four (54,534) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of five million three

hundred ninety-eight thousand eight hundred forty-eight euro (EUR 5,398,848.-) and to fully pay in cash for the nominal value of these shares and the share premium thereon.

The amount of five million four hundred fifty-three thousand three hundred eighty-two euro (EUR 5,453,382.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fifty-four thousand five hundred thirty-four (54,534) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-two thousand three hundred nine euro (EUR 122,309.-) divided into one hundred twenty-two thousand three hundred nine (122,309) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-), and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 154.953 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 septembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AXA Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de soixante-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 67.775,-), dont le siège social est au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2144 du 13 septembre 2011, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.787 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 54.534,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 67.775,-) à cent vingt-deux mille trois cent neuf euros (EUR 122.309,-).

2 Émission de cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre (54.534) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille huit cent quarante-huit euros (EUR 5.398.848,-), par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, et libération intégrale de ces nouvelles parts sociales en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 54.534,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 67.775,-) à cent vingt-deux mille trois cent neuf euros (EUR 122.309,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre (54.534) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA Infrastructure Fund III S.C.A, SICAR, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre (54.534) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt dix-huit mille huit cent quarante-huit euros (EUR 5.398.848,-) et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces parts sociales ainsi que la prime d'émission.

Le montant de cinq millions quatre cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 5.453.382,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinquante-quatre mille cinq cent trente-quatre (54.534) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-deux mille trois cent neuf euros (EUR 122.309,-) représenté par cent vingt-deux mille trois cent neuf (122.309) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2011. Relation: RED/2011/1961. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136893/147.

(110158334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

HBPM Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.925.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 30 septembre 2011.
Luxembourg, le 30 septembre 2011. Brigitte Stumm.

Référence de publication: 2011140311/9.

(110162148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 8, Paelchesgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.496.

L'an deux mille onze,

le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Emile SCHNEIDER, maître-peintre, demeurant à L-5480 Wormeldange, 152, rue Principale,
- 2) Monsieur Carlo SCHNEIDER, maître-peintre, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 18, Wéngertswee.

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Emile SCHNEIDER et Monsieur Carlo SCHNEIDER, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l.", avec siège social à L-5485 Wormeldange-Haut, 8, Paelchesgaertchen, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 janvier 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 123 du 6 mai 1987, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.496, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,00) chacune.

2. Monsieur Emile SCHNEIDER, prénommé, déclare céder et transférer, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Carlo SCHNEIDER, prénommé, ici présent et ce acceptant, cinquante (50) parts sociales de la société «Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l.».

3. La cession qui précède est faite moyennant le prix de cinq mille euros (EUR 5.000,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

5. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

6. Monsieur Emile SCHNEIDER et Monsieur Carlo SCHNEIDER, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil.

7. Ensuite, Monsieur Carlo SCHNEIDER, prénommé, seul associé de la société après réalisation de cette cession de parts, décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

8. L'associé unique constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00), est actuellement de douze mille trois cent quatre vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

9. Monsieur Carlo SCHNEIDER, prénommé, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Carlo SCHNEIDER, maître-peintre, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 18, Wéngertswee.»

10. L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Emile SCHNEIDER, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société, et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Est dès lors gérant unique de la société Monsieur Carlo SCHNEIDER, prénommé, lequel peut engager valablement la société par sa signature individuelle.

11. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

12. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Schneider, C. Schneider, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 42644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136973/58.

(110158550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Atos IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Siemens IT Solutions and Services).**

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 septembre 2011 que le Conseil d'Administration prend connaissance de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 8 septembre 2011 tenue par-devant Maître Jean-Philippe Lagae, notaire de résidence à Bruxelles, en vertu de laquelle la dénomination sociale de la Société a été changée de "Siemens IT Solutions and Services" en "Atos IT Solutions and Services" avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration décide, en exécution de cette modification de dénomination sociale, de modifier également la dénomination de la succursale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg en "Atos IT Solutions and Services" avec effet à partir du 8 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Claire-Marie Darnand

Le Mandataire

Référence de publication: 2011140660/19.

(110162739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Immo Gage S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4660 Differdange, 19, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg E 4.582.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Géraldine WATRY, kinésithérapeute, née à Uccle (Belgique) le 7 août 1982, demeurant à L-4831 Rodange, 63, route de Longwy.

2.- Madame Gaëlle POUSSEUR, kinésithérapeute, née à Charleroi (Belgique) le 6 octobre 1982, demeurant à L-4518 Differdange, 17, rue Xavier Brousseur.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "IMMO GAGE S.C.I.".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 4. Le siège de la société est établi à Differdange.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Géraldine WATRY, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Gaëlle POUSSEUR, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se sont reconnues dûment convoquées et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Mesdames Géraldine WATRY et Gaëlle POUSSEUR, préqualifiées, sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4660 Differdange, 19, rue Michel Rodange.

Les comparantes déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités

constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WATRY, POUSSEUR, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3543. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 septembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011137064/94.

(110158320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Pentair International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 80.928.

Pentair Bermuda Holdings, l'associé unique de la Société, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 1.100.532 parts sociales à Pentair Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.719 avec effet au 18 novembre 2008.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Pentair Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140442/14.

(110162681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

HBPM Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.925.

Par la présente, nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

KV Associates S.A.

Référence de publication: 2011140313/11.

(110162148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Fondation Alzheimer, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1721 Luxembourg, 45, rue Nicolas Hein.

R.C.S. Luxembourg G 91.

Rapport de gestion au 31 décembre 2010

La vocation primaire de la Fondation Alzheimer (ci-après "Fondation") est la collecte de fonds, ce qui se reflète dans les chiffres respectifs.

Grâce à la collecte de fonds, la Fondation peut suivre son objectif principal, à savoir, le soutien d'initiatives de regroupement des familles et des proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, ainsi que l'établissement de structures adaptées aux besoins et visant à améliorer les conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

Ainsi, la Fondation a décidé de soutenir plusieurs projets de l'Association Luxembourg Alzheimer (ci-après "ala"). Actuellement, la Fondation soutient l'ala par le biais d'une aide à la trésorerie pour le projet de rénovation et de mise en sécurité et de mise en conformité selon l'agrément de l'ancien Foyer de jour à Dommeldange. En plus, la Fondation a prévu une aide considérable pour soutenir le développement du service de conseil et de soutien pour familles.

Pour ce qui est de l'aide à la trésorerie dans le cadre de la rénovation du foyer de Dommeldange, la fondation a accordé à l'ala une aide maximale de EUR 120.000 remboursable, dès que l'ala aura clôturé le projet et que le Ministère de la Famille leur a remboursé la somme du décompte. Au 31 décembre 2010, cette avance s'est élevée à EUR 102 000.

Pour 2010 la collecte de dons a augmenté de EUR 36.866,13 (+14,41%) par rapport à 2009. La totalité des recettes des dons s'élèvent à EUR 292.770,50 (2009: EUR 255.904,37). Les dons reprennent pour un montant de EUR 121.652 des dividendes provenant d'actions d'une société dont 17.890 actions ont été reçues en 2010 en usufruit temporaire (jusqu'en 2016) dans le cadre d'une donation. Les frais et honoraires relatifs à cette donation ont été à charge du donateur.

Tandis que les dons des particuliers ont ainsi augmenté de EUR 130.314,87 (+396,08%) par rapport à l'année précédente, on constate une diminution des dons mortuaires de EUR 93.448,74 (-41,90%).

Les produits financiers reprennent pour un montant de EUR 6.543,97 des revenus du portefeuille de valeurs mobilières reprises en immobilisations financières et pour EUR 9.127,35 des reprises de corrections de valeur sur ce portefeuille. Le gain de change sur les comptes courant et à terme en USD se chiffre à EUR 2.923,35.

Le subside pour les services de soutien aux personnes concernées et leurs familles de l'ala reste inchangé pour 2010, c.-à-d. EUR 125.000.

La Fondation conclut l'année 2010 avec un bénéfice de EUR 121.925,49 (2009: Bénéfice de EUR 110.338,82).

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour la Fondation Alzheimer

M. Jeannot Krecké / M. Edmond Schumacher

Président / Trésorier

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 27 avril 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION ALZHEIMER, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la FONDATION ALZHEIMER au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour MAZARS, Cabinet de révision agréé

Joseph HOBSCHEID

Associé

Annexes:

- Bilan au 31 décembre 2010
- Compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
- Annexe aux comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2010
(exprimé en euros)

	Notes	31/12/2010 EUR	31/12/2009 EUR
ACTIF			
		note 2.6.	note 2.6.
ACTIF IMMOBILISE		962,421.08	955,215.75
Immobilisations financières	2.1.1., 3	962,421.08	955,215.75
Titres ayant le caractère d'immobilisations		962,421.08	955,215.75
ACTIF CIRCULANT		1,488,491.32	1,374,905.81
Créances		520,163.74	578,357.43
Créances résultant de l'exploitation		502,000.00	502,000.00
dont à plus d'un an		0.00	0.00
dont à moins d'un an		502,000.00	502,000.00
Autres créances		18,163.74	76,357.43
dont à plus d'un an		0.00	0.00
dont à moins d'un an		18,163.74	76,357.43
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		968,327.58	796,548.38
PERTE DE L'EXERCICE		0.00	0.00
TOTAL ACTIF		2,450,912.40	2,330,121.56
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		2,317,564.59	2,207,225.77
Résultats reportés	4	2,317,564.59	2,207,225.77
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		3,450.00	3,220.00
Autres provisions	5	3,450.00	3,220.00
Autres provisions pour charges		3,450.00	3,220.00
DETTES		7,972.32	9,336.97
Dettes envers des établissements de crédit		0.00	0.00
dont à moins d'un an		0.00	0.00
Dettes résultant de l'exploitation	2.4.	3,630.01	7,277.01
dont à moins d'un an		3,630.01	7,277.01
Autres dettes	6	4,342.31	2,059.96
dont à moins d'un an		4,342.31	2,059.96
COMPTES DE REGULARISATION		0.00	0.00
BENEFICE DE L'EXERCICE		121,925.49	110,338.82
TOTAL PASSIF		2,450,912.40	2,330,121.56

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de profits et pertes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010
(exprimé en euros)

	Notes	31/12/2010 EUR	31/12/2009 EUR
		note 2.6.	note 2.6.
PRODUITS D'EXPLOITATION		292,770.50	255,904.37
Dons reçus et autres revenus similaires		292,770.50	255,904.37
Montant net des dons reçus et autres revenus similaires	2.4., 7	292,770.50	255,904.37
CHARGES D'EXPLOITATION		-191,470.51	-187,970.28
Autres charges externes	2.4.	-126,360.84	-127,676.02
Frais de personnel	8	-61,659.67	-57,074.26

Salaires		-54,181.07	-50,059.53
Charges sociales		-7,478.60	-7,014.73
Dotations aux amortissements et aux provisions		-3,450.00	-3,220.00
Sur risques et charges: dotations aux provisions	5	-3,450.00	-3,220.00
Autres charges d'exploitation		0.00	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION		101,299.99	67,934.09
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0.00	0.00
PRODUITS FINANCIERS		22,742.19	45,709.45
Intérêts et produits assimilés	2.4.1.	13,614.84	10,054.81
Reprise de corrections de valeur		9,127.35	35,654.64
CHARGES FINANCIERES		-2,116.69	-3,304.72
Corrections de valeur sur immobilisations financières		-2,116.69	-2,455.40
Intérêts et charges assimilées			-849.32
RESULTAT FINANCIER		20,625.50	42,404.73
RESULTAT AVANT IMPÔTS		121,925.49	110,338.82
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0.00	0.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0.00	0.00
TOTAL DES PRODUITS		<u>315,512.69</u>	<u>301,613.82</u>
TOTAL DES CHARGES		<u>-193,587.20</u>	<u>-191,275.00</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		121,925.49	110,338.82

**Annexe au 31 décembre 2010
(montants exprimés en euros)**

Note 1. Généralités. La Fondation Alzheimer a été constituée le 31 janvier 1992 sous forme d'Etablissement d'utilité publique de droit luxembourgeois. La Fondation Alzheimer a pour objet de soutenir toute initiative pour regrouper les familles et les proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, de créer un réseau d'entraide destiné à soutenir l'entourage des malades, de mettre en oeuvre des actions d'informations auprès des professions de santé et du grand public et de contribuer, sur tous les plans, à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

Note 2. Résumé des principales politiques comptables. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Pour obtenir le prix d'acquisition tous les frais accessoires sont rajoutés au prix d'achat.

2.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées individuellement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur estimée de réalisation (prix du marché), sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles. Le prix d'acquisition d'un titre est déterminé sur base de la cotation et du taux de change en vigueur le jour de la clôture du premier exercice au cours duquel le titre est entré dans les immobilisations financières. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

2.2. Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

2.3. Dettes

Les dettes s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur de remboursement.

2.4. Dons reçus et revenus similaires

Les dons sont comptabilisés sous le poste "produits d'exploitation". Lorsque le donateur indique l'utilisation spécifique de son don, une dette est inscrite sous le poste "dettes résultant de l'exploitation" en contrepartie d'une charge reprise en "autres charges externes".

2.5. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2.6. La présentation des comptes annuels a été adaptée à celle retenue par l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. Il s'agit du schéma prévu par le contrat signé entre l'Association et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

Note 3. Immobilisations financières.

	VALEUR D'ACQUISITION			
	Valeur au 01/01/2010	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2010
Actions	227.609,49	194,67	0,00	227.804,16
Fonds en actions	102.813,57	0,00	0,00	102.813,57
Fonds mixtes	390.189,48	0,00	0,00	390.189,48
Fonds en obligations	182.287,07	0,00	0,00	182.287,07
Fonds monétaires	91.745,88	0,00	0,00	91.745,88
Portefeuille titres	994.645,49	194,67	0,00	994.840,16

	AMORTISSEMENTS			Valeur au 31/12/2010	VALEUR NETTE AU 31/12/2010
	Valeur au 01/01/2010	Dotations	Reprise		
Actions	-32.688,39	-2.116,69	6.529,02	-28.276,06	199.528,10
Fonds en actions	-786,68	0,00	726,83	-59,85	102.753,72
Fonds mixtes		0,00		0,00	390.189,48
Fonds en obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	182.287,07
Fonds monétaires	-5.954,67	0,00	1.871,50	-4.083,17	87.662,71
Portefeuille titres	-39.429,74	-2.116,69	9.127,35	-32.419,08	962.421,08

Note 4. Résultats reportés.

	31/12/2010 EUR	31/12/2009 EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	2,207,225.77	2,136,715.00
Résultat de l'exercice précédent	110,338.82	70,510.77
Résultats reportés à la fin de l'exercice	2,317,564.59	2,207,225.77

Note 5. Autres provisions. Le poste "Autres provisions" est constitué d'une provision pour charges de EUR 3'220.

Provisions au 1 janvier	3,450.00	3,220.00
Utilisation provision	-3,450.00	-3,220.00
	0	0
Reprise de provision	0.00	0.00
Dotations de l'année	3,450.00	3,220.00
Provisions au 31 décembre	3,450.00	3,220.00

Note 6. Autres dettes. dont à moins d'un an:

Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2,642.58	2,059.96
Dettes diverses	1,699.73	0.00
	4,342.31	2,059.96

Note 7. Dons reçus et revenus similaires.

Les dons reçus reprennent pour un montant de EUR 121.652 des dividendes (nets de la retenue d'impôts sur revenus de capitaux de 15%) provenant d'actions qui ont été reçues en 2010 en usufruit temporaire (jusqu'en 2016) dans le cadre d'une donation. Les frais et honoraires d'un montant de EUR 168.824 relatifs à cette donation (estimée en pleine propriété à EUR 17.585.870) ont été à charge du donateur.

Note 8. Personnel. La Fondation Alzheimer employait à la fin de l'exercice deux salariés à temps partiel. L'effectif moyen en équivalent temps plein a été de 0.875.

Note 9. Impôts. La Fondation Alzheimer n'est pas soumise aux impôts sur le résultat et à l'impôt sur la fortune. Les revenus de la Fondation Alzheimer ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Note 10. Engagements hors bilan. Il n'y a pas d'engagements hors bilan de la Fondation Alzheimer au 31 décembre 2010.

Note 11. Rémunération du Conseil d'Administration. Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Conseil d'Administration à raison de leurs fonctions au sein de la Fondation Alzheimer.

Référence de publication: 2011137017/232.

(110158437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Inovalis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 163.737.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- HOCHÉ PARTNERS REAL ESTATE S.A., une société anonyme,
constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant un siège social au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511,
inscrite au registre du commerce de Luxembourg, sous le numéro B 159702,

- INOVALIS, une société anonyme, constituée et organisée selon le droit français, ayant un siège social au 9 avenue
Hoche, 75008 Paris (F), inscrite au registre du commerce de Paris, sous le numéro 420 780 835,

Toutes les deux ici représentées par Madame Céline Bour, employée privée, demeurant professionnellement à L-2132
Luxembourg, en vertu de procurations datées des 16 respectivement 22 septembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire
instrumentant, annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une
société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui
pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par
les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Inovalis Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'as-
semblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Sur décision du conseil de gérance, la société peut ouvrir des bureaux et/ou des succursales tant au Luxembourg qu'à
l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société sera dissoute à tout moment moyennant résolution de l'assemblée générale des associés passée aux con-
ditions de quorum et de majorité requises pour la modification de statuts.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 5. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de parti-
cipation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère ainsi
que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en
particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions et d'autres titres par-
ticipatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et
instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie
d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de parti-
cipation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres
sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi
donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses
filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres
types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des
associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi
que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra, directement ou indirectement, acquérir, gérer,
développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer
desdits biens.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines
de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme.

Art. 7. Le capital peut être à tout moment, en une ou plusieurs fois, soit augmenté soit réduit moyennant décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 8. Les parts sociales sont émises sous forme nominative exclusivement.

Un registre sera conservé au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi et est accessible par tout associé qui en fait le demande.

Le titre de propriété sur les parts sociales résultera de l'inscription de l'associé dans ledit registre.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés moyennant agrément des associés représentant au moins les trois quart du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La société pourra acquérir ses propres parts.

Art. 10. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par au moins deux gérants de catégories différentes (A et B) composées chacune au moins de un gérant, associés ou non, qui ont les pouvoirs les plus étendus pour agir conjointement au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser conjointement tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont désignés par les associés qui décideront de la durée respective de leur mandat ainsi que des pouvoirs y attachés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment par décision des associés sans juste motif. Les gérants resteront en fonction aussi longtemps qu'un autre gérant n'aura pas été désigné.

Le conseil de gérance peut choisir parmi les gérants un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des parties présentes ou représentées à cette assemblée ou réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps en temps, à sa seule discrétion, nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la société.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion. Cependant, il peut être renoncé à une telle convocation soit en cas d'urgence soit lorsque tous les gérants y consentent; un tel consentement devant être donné par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance (devant obligatoirement être un gérant de catégorie B) comme son mandataire. Pour le cas où un seul gérant de catégorie B serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura une voix prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire ou par deux gérants.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone, par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant d'identifier les gérants. De tels moyens doivent permettre au gérant de participer effectivement à cette réunion, les délibérations devant être retransmises sans interruption à ce gérant et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et en le faisant signer par les gérants qui étaient présents ou représentés à ladite la réunion. Une telle décision peut être constatée soit dans un seul document signé ensemble par tous les gérants soit dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, adopter des résolutions dans un ou plusieurs documents similaires transmis par facsimile, par télégramme ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Ces résolutions doivent être approuvées et signées par tous les gérants. L'intégralité des documents formera les résolutions circulaires du conseil de gérance prouvant une fois dûment signés, l'existence desdites résolutions. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature conjointe de deux gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous les pouvoirs pour exécuter et approuver tous les actes et actions nécessaires à la réalisation de l'objet social tel que défini à l'article 5 des statuts ci-dessus.

En toutes circonstances, la société est valablement engagée à l'égard des tiers soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, soit par la signature individuelle de tout mandataire désigné à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance, en conflit avec la société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir (y compris ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs) des dépenses raisonnablement exposées par lui du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en raison de son mandat au sein de la société ou, à la demande de la société, de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans le cadre des activités liées à ce mandat et à l'issue de l'action, poursuite ou procès, pour faute ou négligence grave. Dans l'hypothèse d'une transaction, une telle indemnité ne sera accordée que pour les faits couverts par une telle transaction et lorsque la Société est informée par son conseiller juridique que ladite personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement. Le présent droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Toute assemblée générale des associés de la société dûment réunie, représente l'entière des associés de la société. Une telle assemblée aura les pouvoirs de ratifier tous les actes concernant les opérations de la société.

Dans l'hypothèse où la Société aurait moins de vingt-cinq (25) associés, la tenue d'assemblée générale des associés n'est pas requise par la loi. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra les résolutions par écrit et votera par écrit.

Sauf disposition contraire de la loi et/ou des statuts, les résolutions sont valablement prises en assemblée générale des associés dûment convoquée, à la majorité simple des voix des associés représentant plus de la moitié du capital de la société.

Sans préjudice des dispositions de la loi, les décisions concernant la modification des statuts (y compris tout changement lié au capital social) ne pourront être adoptées qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la société. La nationalité de la société peut être changée par une décision des associés prise à l'unanimité.

Les convocations à l'assemblée générale des associés doivent être envoyées par le conseil de gérance à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre de la société au moins huit (8) jours ouvrables avant le tenue de ladite assemblée. Dans l'hypothèse où tous les associés sont soit présents ou représentés à une telle assemblée et qu'ils confirment qu'ils ont été valablement informés de l'ordre du jour d'une telle assemblée, ladite assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable.

Dans l'hypothèse où la société n'aurait qu'un seul associé, cet associé exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés. Les résolutions ainsi prises par l'associé unique seront soit contenues dans un procès-verbal soit mises par écrit. Tous contrats (autres que ceux relevant du cours normal des affaires de la société) conclus entre ledit associé et toute autre entité représentée par ce même associé seront soit mentionnés dans un procès-verbal ou mis par écrit.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Pour autant que les associés (le cas échéant l'associé unique) n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, les gérants peuvent décider que les bénéfices de la société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations. Les gérants (le cas échéant le gérant) peuvent également décider de distribuer des dividendes intérimaires.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont déclaré souscrire ensemble à deux cent (200) parts sociales et libérer entièrement en espèces lesdites parts, comme suit:

- INOVALIS	160 parts sociales
- HOCHER PARTNERS REAL ESTATE S.A.	40 parts sociales
Total: deux cents parts sociales	200

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.300,- EUR.

Décisions des associés

Et aussitôt les associées, représentées comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoquées, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

Monsieur David Giraud, directeur général délégué d'Inovalis (France), né le 29 mai 1967 à Marseille (F), demeurant professionnellement 9, Avenue Hoche -75008 Paris – France, et

Gérant de catégorie B:

Maître Olivia Kirsch, avocat à la Cour, né le 11 juillet 1973 à Uccle (B), demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BOUR, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43227. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137054/235.

(110158798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Riquewihr Immobilière S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3641 Kayl, 33, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg E 572.

L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Sacha MEYER, commerçant, né le 22 janvier 1984 à Luxembourg, demeurant à L-3641 Kayl, 33 rue du Faubourg.

2) Monsieur Christian MEYER, étudiant, né le 7 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Strassen, 136 rue des Romains.

3) Monsieur Fabien MEYER, commerçant et administrateur de sociétés, né le 11 janvier 1954 à Sarreguemines (France), demeurant à L-8011 Strassen, 373 route d'Arlon,

ici représentés par Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant professionnellement à L-8422 Steinfort, 28 rue de Hobscheid, en vertu d'une procuration sous seing privé, signée à Kayl, en date du 19 septembre 2011,

laquelle procuration, après avoir signée «ne varietur» par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être signée avec le présent acte,

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés uniques de la société civile immobilière

RIQUEWIHR IMMOBILIERE S.C.I.

établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 373 route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 décembre 2004,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 25 mai 2005, numéro 488, page 23.394, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E572,

et dont le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500.-€) représenté par 100 (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-€) chacune, les dits parts sociales appartenant à chacune des trois parties comparantes comme suit:

1) Monsieur Sacha MEYER, commerçant, né le 22 janvier 1984 à Luxembourg, demeurant à L-3641 Kayl, 33 rue du Faubourg	24 parts
2) Monsieur Christian MEYER, étudiant, né le 7 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Strassen, 136 rue des Romains	24 parts
3) Monsieur Fabien MEYER, commerçant et administrateur de sociétés, né le 11 janvier 1954 à Sarreguemines (France), demeurant à L-8011 Strassen, 373 route d'Arlon	52 parts
Total	100 parts

Lesdites parties comparantes déclarent se constituer en assemblée générale extraordinaire et représentant l'intégralité du capital social, déclarent et reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sans convocation préalable.

Sur ce, les parties comparantes, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

134662

Première résolution

Les associés uniques décident de transférer le siège social de son adresse actuelle à sa nouvelle adresse sise à L-3641 Kayl, 33 rue du Faubourg et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établie dans la commune de Kayl.»

Déclarations générales

Les parties déclarent que leur identité est conforme à celle indiquée en tête des présentes et qu'elles ne sont pas dans un état civil, civique ou commercial mettant obstacle à la libre disposition de leurs droits et biens.

Certificat d'état civil

Le notaire soussigné atteste et certifie l'exactitude des indications d'état civil des parties comparantes d'après leurs cartes d'identité le tout conformément à la loi du 26 juin 1953.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000,-€), à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties reconnaissent être tenues solidairement tenues du paiement des frais résultant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12933. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137201/64.

(110158463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Korolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.993.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 28 septembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 28 septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Les associés ont nommé Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 28 septembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Philip Muelder
- Cédric Pedoni

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2011141244/25.

(110163209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Comet Confiserie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4959 Bascharage, 26, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 135.858.

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMET CONFISERIE S.A." (numéro d'identité 2008 22 00 739), avec siège social à L-3364 Leudelange, 11, rue de la Poudrerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 135.858, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 507 du 28 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1986 du 12 octobre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri REICHLING, indépendant, demeurant à Differdange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-3364 Leudelange, 11, rue de la Poudrerie à L-4959 Bascharage, 26, Zone Op Zaemer, Z.A.E. Robert Steichen et modification subséquente du second alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3364 Leudelange, 11, rue de la Poudrerie à L-4959 Bascharage, 26, Zone Op Zaemer, Z.A.E. Robert Steichen et en conséquence de modifier le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . al. 2.** Cette société aura son siège dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La durée sera illimitée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: REICHLING, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3542. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 octobre 2011.

Alex WEBER

Référence de publication: 2011137343/49.

(110158414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.726.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

The Company Yancoal International (Holding) Co., Limited, a company incorporated under the law of Hong-Kong and having its statutory seat in 1401 Hutchison House, 10 Harcourt Road, Hong Kong, People's Republic of China, registered with the Hong Kong Registrar of Companies under corporation number 58665579-000-07-11-A,

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg or Mrs Jing Lixin, private employee, residing professionally at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given in Shandong, China on the 9 of September 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There hereby exists a «société à responsabilité limitée», a limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Art. 2. The Company's name is "Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Limited".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for corporate units or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Capital - Corporate units

Art. 7. The Company's issued share capital is set at USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), represented by 500,000 (five hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 1,- (one United States Dollar).

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 8. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.

Art. 9. The corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

Art. 10. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The board of managers may appoint a chairman among its members.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The manager(s) remuneration is determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the managers(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, will have all powers to act individually in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with. In case of plurality of managers, the company will be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The Board may appoint a Chairman of the Board. If a Chairman is appointed, his or her vote shall be counted as any other vote by a manager and not as a casting vote (which would be decisive in the event of a tie). The Board may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman or one category A manager and one category B manager.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of members

Art. 14. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number is less than twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire share capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

Each member may participate in general meetings of members.

Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the share capital of the Company.

If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the share capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and on ends 31 December of each year.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 18. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the member's number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of members.

Supervision of the company

Art. 19. If the member's number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

Where the thresholds of the law dated 19th December 2002 relating inter alia to the trade and companies' register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the units they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Art. 25. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 500,000 (five hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) have been entirely subscribed by Yancoal International (Holding) Co., Limited, with a share premium of USD 289,500,000 (two hundred eighty-nine millions five hundred thousand United States Dollars) for a total issue price of USD 290,000,000 (two hundred ninety millions United States Dollars) fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 7,000 (seven thousand Euros).

Resolutions of the Shareholders:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 (three);
2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an indefinite period:
 - Baocai Zhang, born in Shandong, China, on May 24, 1967, with principal office at Room 402, Unit 2, No.27 Building, No. 436 Jianshe Road, Zoucheng, Shandong Province, People's Republic of China, as category A manager,
 - Yuxiang Wu, born in Shandong, China, on January 18, 1962, with principal office at Room 402, Unit 2, No.3 Building, No. 389 Jianshe Road, Zoucheng, Shandong Province, People's Republic of China, as category A manager,
 - Lixin Jing, born in Shandong, China, on July 23, 1966, with principal office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B manager.
3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

La société Yancoal International (Holding) Co., Limited, une société constituée sous les lois de Hong-Kong, ayant son siège social à 1401 Hutchison House, 10 Harcourt Road, Hong Kong, République Populaire de Chine, enregistrée au Registre des Sociétés de Hong Kong, sous le numéro 58665579-000-07-11-A;

Ci-après représentée par Mr Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou Madame Jing Lixin, employée, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé accordée à Shandong, Chine le 9 septembre 2011.

Ladite procuration signée ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts» comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «Yancoal Luxembourg Energy Holding Co. Limited»

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars Américains) représenté par 500,000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission sera distribuable.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans la mesure où cet engagement est permis et accompli selon les dispositions de la loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en qualité de gérant de catégorie A ou en qualité de gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas).

La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérants(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des membres ou de son membre unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, déplacer et remplacer n'importe quel manager.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par télécopie, courriel ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, courriel, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courriel un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputé équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, ce qui comprend au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés, pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, courriel ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites au registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposée. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est fait conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de la Loi comptable du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de un dixième.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Art. 25. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libération - Apports

Toutes les 500,000 (cinq cent mille) parts ont été entièrement souscrites et libérées par la société Yancoal International (Holding) Co., Limited, ci-dessus nommée et émises avec une prime d'émission de 289.500.000.-USD (deux cent quatre-vingt-neuf mille millions et cinq cent mille Dollars Américains) pour un montant d'émission total de USD 290.000.000.- (deux cent quatre-vingt-dix millions de Dollars Américains) par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 7,000 (sept mille Euros).

Résolutions des Actionnaires:

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à 3 (trois).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Baocai Zhang, né à Shandong, Chine, le 24 mai 1967, résidant professionnellement à Room 402, Unit 2, No.27 Building, No. 436 Jianshe Road, Zoucheng, Shandong Province, République Populaire de Chine, comme gérant de catégorie A,

- Yuxiang Wu, né à Shandong, Chine, le 18 janvier 1962, résidant professionnellement à Room 402, Unit 2, No.3 Building, No. 389 Jianshe Road, Zoucheng, Shandong Province, République Populaire de Chine, comme gérant de catégorie A,

- Lixin Jing, née à Shandong, Chine, le 23 juillet 1966, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérante de catégorie B.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42354. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137301/503.

(110158388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 378.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.486.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September; Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

SAIPEM S.p.A., a "societa per azioni" governed by the laws of Italy, and having its registered office at Via Martiri di Cefalonia 67, San Donato Milanese – Milano, Italy,

here represented by Roberto Stranieri professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 September 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19/21 Route d' Arlon, 8009 Strassen -Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 141486, incorporated pursuant to a deed of Me Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 27, 2008, number 2369. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on August 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 28, 2010, number 1760 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 63,000 (sixty-three thousand USD),

In order to bring it from its current amount of three hundred and fifteen thousand USD (USD 315,000) to USD 378,000 (three hundred and seventy-eight thousand USD), without issuance of new capital units but by the sole increase of the nominal value of the existing 6,300 (six thousand three hundred) capital units up to USD 60 (sixty USD) each, together with a total share premium of USD 384,937,000 (three hundred and eighty four million nine hundred and thirty-seven thousand USD), fully paid in by a payment in cash by the sole shareholder;

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 63,000 (sixty-three thousand USD),

In order to bring it from its current amount of three hundred and fifteen thousand USD (USD 315,000) to USD 378,000 (three hundred and seventy-eight thousand USD), without issuance of new capital units but by the sole increase of the nominal value of the existing 6,300 (six thousand three hundred) capital units up to USD 60 (sixty USD) each, together with a total share premium of USD 384,937,000 (three hundred and eighty-four million nine hundred and thirty-seven thousand USD); fully paid up in cash by the sole shareholder, so that the total amount of USD 385,000,000 (three hundred and eighty-five million USD) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at USD 378,000 (three hundred and seventy-eight thousand USD), divided into 6,300 (six thousand three hundred) capital units with a nominal value of USD 60 (sixty USD) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 6500.

Thereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

SAIPEM S.p.A., une “societa per azioni” de droit italien ayant son siege social à Via Martiri di Cefalonia 67 – 20097 San Donato Milanese – Milano, Italie,

ici représentée par Roberto Stranieri, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2011 à Luxembourg,

laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant, restera annexée au present acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, Grand Rue à L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 141.486, constituée en date du 21 août 2008 par acte du notaire Aloyse BIEL, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2369 du 27 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1760 du 28 août 2010.

L'associé unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour des présentes est le suivant::

1. Augmentation du capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de USD 63.000 (soixante-trois mille US dollars),

afin de le porter de son montant actuel de USD 315.000 (trois cent quinze mille US dollars) à USD 378.000 (trios cent soixante-dix-huit mille US dollars),

sans emission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 6.300 (six mille trois cents) parts sociales existantes à USD 60 (soixante US dollars) par part sociale, ensemble avec une prime d'émission totale de USD 384.937.000 (trois cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent trente-sept mille US dollars).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts

3. Divers.

Ensuite l'associé unique à pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de USD 63.000 (soixante-trois mille US dollars),

afin de le porter de son montant actuel de USD 315.000 (trois cent quinze mille US dollars) à USD 378.000 (trois cent soixante-dix-huit mille US dollars),

sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 6.300 (six mille trois cents) parts sociales existantes à USD 60 (soixante US dollars) par part sociale, ensemble avec une prime d'émission totale de USD 384.937.000 (trois cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent trente-sept mille US dollars),

laquelle augmentation avec prime d'émission a été entièrement libéré par l'associé unique moyennant en numéraire d'un montant total de USD 385.000.000 (trois cent quatre-vingt-cinq millions de US dollars), de sorte que ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à USD 378.000 (trois cent soixante-dix-huit mille US dollars), représenté par 6.300 (six mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 60 (soixante US dollars) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à 6.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Stranieri et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. LAC/2011/43241. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137225/118.

(110158854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

NameDrive EU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 10, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 157.524.

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "KeyDrive S.A.", ayant son siège social à L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.525,

détentriche de deux (2) parts sociales.

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 septembre 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "NameDrive EU s. à r.l." (numéro d'identité 2010 24 45 245), avec siège social à L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.524, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 321 du 17 février 2011,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots à L-6614 Wasserbillig, 10, rue du Bocksberg et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Wasserbillig."

Deuxième résolution

L'associée unique, à savoir la société "KeyDrive S.A.", constate qu'elle a été constituée sous la dénomination de "NameDrive S.A.", qu'elle avait toujours cette dénomination lors de la constitution de la société "NameDrive EU s. à r.l." mais que suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de ladite société "NameDrive S.A." tenue par devant le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, en voie de publication au Mémorial C, sa dénomination a été modifiée en "KeyDrive S.A."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3576. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés

Bascharage, le 3 octobre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011137403/44.

(110158360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**COMPAREX Software Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PC-Ware Information Technologies S.à.r.l.)**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.309.

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit néerlandais "PC-WARE INFORMATION TECHNOLOGIES BENELUX HOLDING B.V.", ayant son siège social à NL-1043 BW Amsterdam, Naritaweg, 177, inscrite au registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33180139,

détentrice de cent (100) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge WYNS, directeur, demeurant à B-3360 Bierbeek, Krijkelberg, 28, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 septembre 2011.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "PC-WARE INFORMATION TECHNOLOGIES, s.à r.l." (numéro d'identité 2004 24 02 452), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.309, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 394 du 13 avril 2004,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale en "COMPAREX Software Luxembourg s. à r.l." et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 3.** The name of the Company is COMPAREX Software Luxembourg s.à r.l. "

b) version française:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de COMPAREX Software Luxembourg s. à r.l. "

Deuxième résolution

L'associée unique, à savoir la société de droit néerlandais "PC-WARE INFORMATION TECHNOLOGIES BENELUX HOLDING B.V." constate que son siège actuel est désormais fixé à NL-1043 BW Amsterdam, Naritaweg, 177.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WYNS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3539. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 octobre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011137419/46.

(110158430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Hutchison Port Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 116.642.

Par résolutions circulaires signées en date du 31 août 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Eddie Ewe Guan Teh, avec adresse au 31, Linden Drive, 288704 Singapour, Singapour, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

2. Nomination de Fock Siew Wah, avec adresse au 335, Bukit Timah Road, 18-02 Wing On Life Garden, 259718 Singapour, Singapour, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140303/15.

(110162420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

H.V.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011140300/10.

(110162395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Harper Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140306/10.

(110162344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Harper Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140307/10.

(110162433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

L2 B, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.509.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 30 avril 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Société domiciliée:

- L2 B
- Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.509
- Dont le siège social sis au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

Agent domiciliataire:

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet au 27 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140387/17.

(110162807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

KeyDrive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 157.525.

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KeyDrive S.A." (numéro d'identité 2010 22 33 604), avec siège social à L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 157.525, constituée sous la dénomination de "NameDrive S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 331 du 18 février 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 910 du 5 mai 2011 et en date du 28 juin 2011, en voie de publication au Mémorial C, ledit acte contenant entre autres changement de la dénomination sociale en "KeyDrive S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant à Soleuvre,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Démission de Monsieur Michael RIEDL de son poste de membre de catégorie A du conseil de surveillance de la société et de secrétaire de ce même organe, avec effet immédiat et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2) Nomination de Madame Natalia SUTUGINA, avec adresse professionnelle à L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots, au poste de membre de catégorie A du conseil de surveillance de la société, jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

3) Approbation de l'interprétation suivante de l'article 8.2.17 du pacte d'actionnaires comme modifié le 28 juin 2011:

a) *version anglaise:*

"If a Supervisory Board member commences services during the financial year, the emoluments shall be calculated pro rata temporis. For all initial members of the Supervisory Board, service shall be assumed to have commenced on 1 January 2011. In order to simplify administration, as of the end of the current financial year, the emoluments shall be paid on a monthly basis at the end of each month."

a) *version française:*

"Si un membre du Conseil de Surveillance commence sa mission au cours de l'exercice social, ses émoluments seront calculés pro rata temporis. Pour tous les membres initiaux du Conseil de Surveillance, leurs services sont supposés avoir commencé le 1^{er} janvier 2011. Afin de simplifier l'administration, à la fin de l'exercice social, les émoluments seront payés sur base mensuelle, à la fin de chaque mois."

4) Modification de l'alinéa 23.4.d. de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) *version anglaise:*

"Any action which could result in an indebtedness in excess of one million United States Dollars (USD 1,000,000) incurred by any subsidiary of the Company;"

b) *version française:*

"Toute action qui résulterait dans un endettement excédant un million de dollars américains (USD 1.0000.000), encourue par la Société ou par l'une quelconque de ses filiales;"

5) Insertion à l'article 23 des statuts d'un alinéa 23.4.g. ayant la teneur suivante:

a) *version anglaise:*

"Any non-recurring payments equal to or greater than five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000) unrelated to current business activities."

b) *version française:*

"Tout paiement non récurrent égal ou supérieur à cinq cent mille dollars américains (USD 500.000) non relié aux activités commerciales actuelles."

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Michael RIEDL de son poste de membre de catégorie A du conseil de surveillance de la société et de secrétaire de ce même organe, avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Natalia SUTUGINA, Investment Manager, née à Moscou (Russie) le 12 août 1975, avec adresse professionnelle à L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots, au poste de membre de catégorie A du conseil de surveillance de la société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'interprétation suivante de l'article 8.2.17 du pacte d'actionnaires comme modifié le 28 juin 2011:

a) *version anglaise:*

"If a Supervisory Board member commences services during the financial year, the emoluments shall be calculated pro rata temporis. For all initial members of the Supervisory Board, service shall be assumed to have commenced on 1 January 2011. In order to simplify administration, as of the end of the current financial year, the emoluments shall be paid on a monthly basis at the end of each month."

a) *version française:*

"Si un membre du Conseil de Surveillance commence sa mission au cours de l'exercice social, ses émoluments seront calculés pro rata temporis. Pour tous les membres initiaux du Conseil de Surveillance, leurs services sont supposés avoir commencé le 1^{er} janvier 2011. Afin de simplifier l'administration, à la fin de l'exercice social, les émoluments seront payés sur base mensuelle, à la fin de chaque mois."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 23.4.d. de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) *version anglaise:*

"Any action which could result in an indebtedness in excess of one million United States Dollars (USD 1,000,000) incurred by any subsidiary of the Company;"

b) *version française:*

"Toute action qui résulterait dans un endettement excédant un million de dollars américains (USD 1.0000.000), encourue par la Société ou par l'une quelconque de ses filiales;"

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 23 des statuts un alinéa 23.4.g. ayant la teneur suivante:

a) *version anglaise:*

"Any non-recurring payments equal to or greater than five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000) unrelated to current business activities.»

b) *version française:*

"Tout paiement non récurrent égal ou supérieur à cinq cent mille dollars américains (USD 500.000) non relié aux activités commerciales actuelles."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DEMEUSE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3574. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 octobre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011137384/115.

(110158397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

HBPM Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.925.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société avec effet au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Karim Van den Ende.

Référence de publication: 2011140312/10.

(110162148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Playtrade, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.514.

—
Assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2011

L'an deux mille onze, le treize octobre.

A COMPARU

PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à JE4 9RJ Saint Helier, Jersey, 40 Esplanade représenté par Samuel Haas, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A Cité Emile Mayrisch,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée PLAYTRADE S.à.r.l., 4-6 avenue de la Gare à Luxembourg.

L'associé a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

Sont nommés gérants A de la société:

- Hiroshi Mikitani, avec adresse à Tokyo, I-14-5 Akasaka, Minato-ku au Japon
- Kazunori Takeda, avec adresse à Tokyo, I-18-12 Kitazawa, Setagaya-ku au Japon
- Kentaro Hyakuno, avec adresse à Tokyo, 4-16-11 Nakameguro Meguro-ku au Japon

Sont gérants démissionnaires de la société:

- Richard Stuart Goulding, avec adresse à JE3 6ET St. Martin, Oakridge, Le Mont de Gouray, Jersey.
- Simon Perree avec adresse à JE2 7HX St Saviour, Manufont Manor, La Route de Maufant, Jersey.

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Play European Holdings Limited

Signature

Référence de publication: 2011141288/28.

(110163040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Hermina Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 6.611.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140314/10.

(110162370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

HF Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 150.970.

—
Acte Constitutif publié à la page 22474 du mémorial C - N° 469 du 04 mars 2010.

Le bilan du 31 décembre 2010 enregistré à Luxembourg le 12 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140315/12.

(110162294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.
R.C.S. Luxembourg B 109.876.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011140316/15.

(110162601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Mast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 134.770.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 octobre 2011

Le 6 octobre 2011, l'Associé Unique de MAST S.à.r.l. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat;
2. De nommer Madame Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz, France et résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 12 octobre 2011.
Christelle Ferry
Gérant

Référence de publication: 2011140402/17.

(110162718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

HLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 107.702.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2011140317/11.

(110162361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ikopart 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 88.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011140320/11.

(110162841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.948.

—
Extrait des résolutions écrites en dates du 21 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan Foley à la fonction de gérant avec effet au 21 septembre 2011.

De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011.

Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140321/13.

(110162458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Blond Investment, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 3.192.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 septembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011140715/19.

(110162869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

MGTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.710.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 3 octobre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté représentant permanent de la société anonyme VALON S.A., elle-même administrateur de MGTeam S.A. en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 11 OCT. 2011.

Pour MGTeam S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Fanny Marx

Référence de publication: 2011140406/17.

(110162397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Patron Weghell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.400.

—
Résolution prise par l'associé unique en date du 29 septembre 2011

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Géraldine SCHMIT, gérant de la société, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Robert BRIMEYER, gérant de la société, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2011140433/16.

(110162207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.705.

—
Extrait des résolutions écrites en dates du 21 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan Foley à la fonction de gérant avec effet au 21 septembre 2011.

De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011.
Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140322/13.

(110162430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.395.

—
Extrait des résolutions écrites en dates du 21 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan Foley à la fonction de gérant avec effet au 21 septembre 2011.

De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011.
Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140323/13.

(110162408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

—
Extrait des résolutions écrites en dates du 21 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan Foley à la fonction de gérant avec effet au 21 septembre 2011.

De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011.
Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140324/13.

(110162524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

—
Extrait des résolutions écrites en dates du 21 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan Foley à la fonction de gérant avec effet au 21 septembre 2011.

De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011.

Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140325/13.

(110162438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Kronotor - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.065.

—
- Monsieur Eric LECLERC, Monsieur Jos HEMMER et Madame Martine KAPP, tous demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet au 10 octobre 2011;

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 10 octobre 2011

de la société anonyme KRONOTOR - SPF, RCS Luxembourg B 98065, avec siège social à Luxembourg.

L W M

Société Anonyme

Référence de publication: 2011140356/15.

(110162853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Immobilière Schengen, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 120.376.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011140328/11.

(110162842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

INDUCTRON Inductive Electronic Components S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 104.936.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011140330/12.

(110162792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.093.

Extrait des résolutions écrites en dates du 21 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan Foley à la fonction de gérant avec effet au 21 septembre 2011.

De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011.

Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140332/13.

(110162510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

ISAR BS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 443.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.756.

Par résolutions signées en date du 29 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Marion Géniaux, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011140340/18.

(110162462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.054.

Extrait des résolutions écrites en dates du 21 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Aidan Foley à la fonction de gérant avec effet au 21 septembre 2011.

De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérante pour une période indéterminée avec effet au 21 septembre 2011.

Luxembourg, le 12.10.2011.

Référence de publication: 2011140333/13.

(110162488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Institut de Beauté Françoise Clement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.695.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140334/10.

(110162326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

International Diamonds & Gems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140335/10.

(110162242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.300.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 septembre 2011.

L'associé unique a accepté la nomination en tant que gérant A de la société, M. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni et résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. James Algar; gérant B

M. Ganash Lokanathen; gérant A and

M. Christophe Munsch; gérant A and

M. Simon Barnes, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011141182/21.

(110163048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ISAR FR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.757.

Par résolutions signées en date du 29 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Marion Géniaux, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011140341/18.

(110162185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.859.

Lors du Conseil de Gérance du 29 septembre 2011, les gérants ont décidé,

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140343/13.

(110162697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Jardins Confiance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 9, rue Pierre Braun.

R.C.S. Luxembourg B 151.032.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140344/10.

(110162321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Mechten Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 23.609.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 OCT. 2011.

Pour: MECHTEN AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011140403/15.

(110162313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

WX Rondo One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.463.

La société JM Beteiligungs GmbH, associée de la Société, a changé son siège social du 11 A, Joseph Brennerstrasse, A-3400 Klosterneuburg au 25, Beindelgasse, A-3400 Klosterneuburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011141321/14.

(110163378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.